Les syndicats n'acceptent pas le deux poids deux mesures.

Arrêt des poursuites contre nos camarades ayant combattu la sélection !

Les organisations syndicales soussignées ont appris qu'en cette rentrée, quatre étudiants et un agent contractuel (également sous statut étudiant) de l'Université Paul Valéry passaient en commission disciplinaire, pour des motifs reliés à leur implication dans les mobilisations de l'an dernier, en particulier contre la mise en place de la sélection via le système Parcoursup.

Tous sont connus pour leur engagement syndical, quatre d'entre eux dans le cadre du SCUM et l'un au sein de Solidaires. Ils se voient reprocher des « faits de nature a porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'université » de nature diverse, allant de la participation à des actions de « blocage » à la facilitation de l'intrusion sur le campus de personnes extérieures.

Quelle que soit la force – ou la faiblesse éclatante – des dossiers montés par la présidence de l'UPV, ce sont bien la mobilisation des personnels ainsi que les modalités d'action choisies par les étudiants dans le cadre de leur assemblée générale qui sont visées.

Quel que soit notre point de vue sur ces modalités d'action, il est pour le moins injuste d'imputer des actions comme le blocage du campus à quelques étudiants en particulier, alors que des centaines y ont participé. De même, les faits relatifs à des « tentatives d'intrusion au sein des amphis non autorisée » sont monnaie courante à chaque mobilisation étudiante, partout en France, et impliquent à chaque fois des centaines voire des milliers d'étudiants.

Nos organisations syndicales constatent qu'un peu partout en France, sont diligentées des enquêtes et des convocations devant des commissions disciplinaires d'étudiants et d'enseignants suite aux mobilisations ; elles constatent également que les auteurs des agressions physiques envers des étudiants, à la faculté de Droit et Science politique de l'Université de Montpellier, des faits autrement plus graves qu'une occupation d'amphi sans autorisation ou une action de blocage, n'ont pour le moment pas été inquiétés, que les protagonistes connus n'ont jamais été convoqués devant une commission disciplinaire, malgré plusieurs demandes des organisations syndicales de l'Université de Montpellier.

Si les agissements de Monsieur Gilli, président de l'université Paul Valéry, ne peuvent pas être reprochés à Monsieur Augé, Président de l'Université de Montpellier et inversement, chacun peut constater la disproportion inacceptable de traitement entre des agresseurs masqués et armés, et des étudiants et personnels mobilisés pacifiquement contre une loi injuste.

Cette logique n'est pas sans rappeler la répression qui touche plus largement des militants syndicalistes pour des prétextes futiles, comme par exemple la procédure en cours contre Jean François, cheminot de Nimes, qui risque de perdre son emploi pour avoir allumé un fumigène sur le quai d'une gare.

Nous exprimons notre solidarité envers nos camarades étudiants et personnels, et demandons à ce qu'aucune sanction ne leur soit appliquée. Nous rappelons également notre opposition résolue au dispositif Parcoursup, dont nous continuons de réclamer l'abrogation pour permettre à tous les bacheliers de s'inscrire librement à l'Université, qui doit enfin bénéficier des moyens nécessaires à ses missions de formation.

Montpellier, le 03 septembre 2018

Signataires :

SNESUP-FSU UM, CGT Université, Sud Recherche EPST , CGT SNTRS, FO ESR, Sud Education, SCUM, CEI, UNEF